



IL VOUS EST DEMANDE DE VOTER

Dossier du BHI N° S3/2620

LETTRE CIRCULAIRE 30/2012
8 mars 2012

NOUVELLE PUBLICATION BATHYMETRIQUE - REGLES GEBCO OHI-COI (B-11)

Références: a) LC du BHI 06/2012 – Nouvelles publications bathymétriques, en date du 24 janvier 2012
b) LC du BHI 21/2012 – Retrait de la LC du BHI 06/2012, en date du 16 février 2012

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 La lettre circulaire en référence a), qui invitait les Etats membres à approuver deux nouvelles publications bathymétriques, a été retirée par lettre circulaire en référence b). Comme indiqué au paragraphe 5 de la référence b), le BHI cherche à recueillir l'approbation des Règles GEBCO OHI-COI *via* cette nouvelle lettre circulaire.

2 La GEBCO (Carte générale bathymétrique des océans), projet conjoint OHI-COI qui réunit un groupe d'experts internationaux, dont le but est de fournir la bathymétrie des océans du monde la plus officielle, accessible au public, dans un but scientifique et pédagogique, a préparé un nouveau projet de publication appelée *Règles GEBCO OHI-COI*. Le Comité directeur de la GEBCO (GGC) a demandé au BHI de distribuer ce projet de publication aux Etats membres pour adoption en tant que publication de l'OHI B-11.

3 Les Règles GEBCO OHI-COI visent à fournir des ressources pédagogiques pour les nombreuses personnes qui préparent les ensembles de données quadrillées à partir des données bathymétriques. Le Dr Karen Marks (NOAA) en a été l'Editeur en chef, et assume encore cette charge, sous la direction du sous-comité technique sur la cartographie des océans (TSCOM) et du GGC. Les différentes sections des Règles ont été rédigées par de très nombreuses personnalités et vont de simples descriptions à des développements d'algorithmes complexes. Il est prévu que ce sera un document évolutif, actualisé en permanence et complété au fur et à mesure de la disponibilité de nouveaux équipements et techniques. Comme indiqué ci-dessus, les Règles fourniront des ressources pédagogiques mais ne seront ni une "norme" ni une référence définitive précisant la manière de produire les ensembles de données quadrillées.

4 Le projet de Règles GEBCO OHI-COI peut être téléchargé à partir des publications de l'OHI (http://www.iho.int/iho_pubs/IHO_Download.htm). Cette page offre un lien vers la publication éditée par le Dr Marks, permettant ainsi que tout téléchargement contienne bien la dernière version du texte.

5 Il est demandé aux Etats membres d'approuver la publication de la B-11 en remplissant le bulletin de vote qui se trouve en annexe et en le retournant au BHI avant le **20 April 2012**. Une fois que les Etats membres de l'OHI auront approuvé cette publication, le BHI sollicitera l'approbation de la COI.

6 Il est demandé aux Etats membres qui ont déjà répondu à la LC 06/2012 en approuvant la publication de la B-11 de bien vouloir répondre à nouveau à cette lettre circulaire.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de ma haute considération.

Pour le Comité de direction,

Capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA
Directeur

Annexe A: Bulletin de vote.

BULLETIN DE VOTE

A faire parvenir au BHI au plus tard le 20 avril 2012

E-mail : info@ihb.mc - Fax: +377 93 10 81 40

Etat
membre:.....

Nom du contact:
.....

E-mail du contact:
.....

1. *Approuvez-vous la publication des Règles GEBCO OHI-COI (B-11) ?*

OUI

NON.....

Commentaires (le cas échéant):
.....
.....
.....
.....
.....

Nom/Signature:

Date: